



Opération
Nez rouge

www.saaq.gouv.qc.ca

BULLETIN N°7

4^e trimestre 2004

info SAAQ

DANS CE NUMÉRO

- SERVICES EN LIGNE
- AUTOBUS SCOLAIRE EN VUE
- PROPRIÉTAIRES DE VTT

DU NOUVEAU !

Grâce aux services en ligne SAAQ*cl*ic, effectuez vos transactions sur le Web de façon simple et rapide et mettez à jour vos connaissances sur la conduite automobile. Rendez-vous au www.saaq.gouv.qc.ca

DES SERVICES TRANSACTIONNELS EN LIGNE

- **Vous désirez connaître l'état de votre dossier de conduite?**
Moins de cinq minutes suffisent pour commander une copie de votre dossier! Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, nous vous enverrons le tout par la poste dans les jours suivants. Pratique!
- **Vous souhaitez retirer définitivement votre véhicule de la circulation?**
Avec le service en ligne de **mise au rancart**, vous épargnez du temps et évitez des déplacements. Utilisez-le!
- **Vous avez décidé de ne plus conduire votre véhicule pendant un certain temps?**
Prévoyez moins de dix minutes pour effectuer le **remisage**! Il n'y a rien de plus facile!

SAAQ*cl*ic, une gamme de services en ligne simples, rapides et efficaces!



SAAQ*cl*ic
Services en ligne

TEST DE CONNAISSANCES SUR LA CONDUITE AUTOMOBILE

Que vous soyez un conducteur d'expérience ou un apprenti conducteur, ce test est pour vous! Avec ses quelque 200 questions, il vous permettra de mesurer vos connaissances tout en vous divertissant.

Au programme :

- le Code de la sécurité routière
- la signalisation routière
- les techniques de conduite.

Essayez-le et mettez à jour vos connaissances!



DÉJÀ L'AUTOMNE...

Avec la saison automnale qui arrive, pour plusieurs d'entre vous le moment est venu d'entreposer votre véhicule. Saviez-vous que vous pouvez désormais le remiser ou le mettre au rancart à l'aide de notre site Web? Vous pouvez aussi commander une copie de votre dossier de conduite et faire votre changement d'adresse. SAAQclic vous permet d'effectuer facilement ces transactions en ligne.

SAAQclic Services en ligne vous propose aussi un test de connaissances sur la conduite automobile. Comptant quelque 200 questions, ce test s'adresse autant au conducteur

d'expérience qu'à l'apprenti conducteur. Des heures de divertissement et d'apprentissage vous attendent !

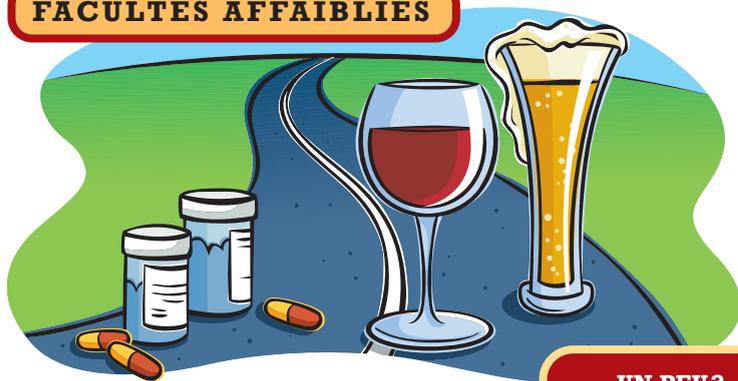
En cette période de l'année, rappelez-vous qu'il importe de redoubler de prudence lorsque vous marchez ou roulez à vélo le soir ou par temps sombre. Il en va de votre sécurité et de celle des vôtres.

Bon automne!

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

PRÉVOYEZ LE COUP ! LORSQU'ON BOIT, ON NE CONDUIT PAS.

FACULTÉS AFFAIBLIES



Vos facultés commencent à être affaiblies avant même que vous ayez atteint la limite légale de 0,08. Selon votre état physique ou psychologique, l'alcool, les drogues, certains médicaments, le stress et la fatigue auront des effets qui varieront considérablement. Voilà pourquoi aucun outil ne peut vous indiquer avec certitude que vos facultés sont affaiblies.

L'alcool et certaines drogues peuvent vous donner l'impression que vous êtes plus que jamais en possession de vos moyens, alors qu'en réalité, c'est tout le contraire. Évitez de mettre votre vie et celle des autres en danger, et de vous retrouver avec un dossier criminel.

SOUVENEZ-VOUS QUE...

...votre comportement commence à changer dès votre première consommation.

**UN PEU ?
BEAUCOUP ?
ÉNORMÉMENT ?**

BOIRE OU CONDUIRE :

IL FAUT CHOISIR !

Prendre l'apéro entre amis, souligner un anniversaire, arroser un bon repas, renouer avec une ancienne connaissance, célébrer une promotion, se réunir pour un 5 à 7 ou encore pour le party de Noël du bureau, les occasions de prendre un verre ne manquent pas!

Ces moments de détente pourraient toutefois se transformer en cauchemar si l'alcool est associé à la conduite automobile. L'alcool et la conduite d'un véhicule automobile ne sont pas compatibles! C'est pourquoi, avant même de se rendre au party, il est important de prévoir son retour à la maison.

POUR ÉVITER LE PIRE

Avant de commencer à consommer de l'alcool :

- désignez un chauffeur qui demeurera sobre pour vous ramener à la maison
- appelez un taxi, à l'aller comme au retour
- notez les coordonnées d'un service de raccompagnement ou
- demandez l'hospitalité si vous êtes reçu chez des amis.

PROTÉGÉ PARTOUT DANS LE MONDE

Que vous soyez conducteur, passager, piéton, cycliste ou motocycliste, vous êtes protégé partout dans le monde si vous êtes blessé dans un accident de la route. Grâce à la protection offerte par le Régime d'assurance automobile du Québec, tous les Québécois sont assurés, qu'ils soient responsables ou non de l'accident.

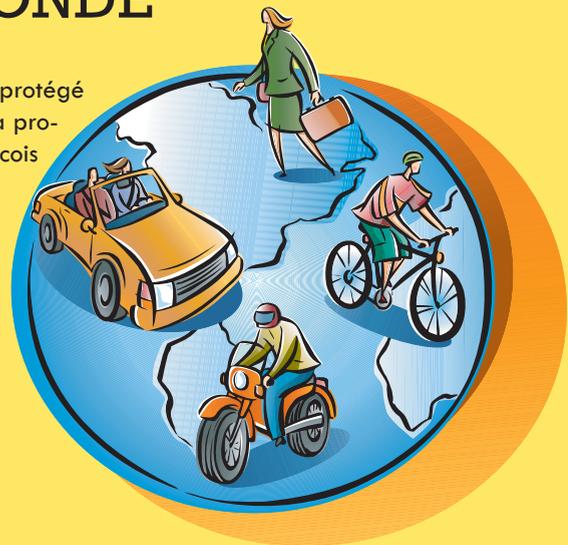
Qui s'occupe des dommages...

• corporels ?

La SAAQ vous indemnise lorsque vous subissez des blessures dans un accident de la route.

• matériels ?

Votre compagnie d'assurance privée vous indemnise pour les dommages matériels causés à votre véhicule.



ÉVITEZ DES ENNUIS

EN PAYANT VOS AMENDES À TEMPS

Vous avez reçu une contravention pour une infraction au Code de la sécurité routière ou à un règlement municipal de circulation ou de stationnement? Assurez-vous de payer l'amende imposée dans le délai fixé.

Depuis le 16 mai 2004, des modifications à la loi vous obligent à payer vos contraventions à temps. Sinon, votre permis de conduire sera suspendu et vous ne pourrez :

- remettre en circulation tout véhicule immatriculé à votre nom
- vendre, acheter ou louer un véhicule
- mettre au rancart tout véhicule immatriculé à votre nom.

LE SAVIEZ-VOUS

Avant de prêter ou de louer votre véhicule, assurez-vous que la personne possède :

- un permis valide
- un permis de la classe appropriée à la conduite de votre type de véhicule.

Pour vérifier la validité de son permis avant de prêter ou de louer un véhicule à une personne, composez en tout temps le **1 900 565-1212**. Ayez en main son numéro de permis de conduire, lequel débute par la première lettre de son nom de famille. Des frais de 1,50 \$ par appel sont exigés.

Un geste simple et peu coûteux qui pourrait vous éviter la saisie de votre véhicule.



AUTOBUS SCOLAIRE EN VUE

Dépasser un autobus scolaire dont les feux intermittents clignotent est non seulement risqué mais aussi lourd de conséquences.

PENSEZ-Y !

Dépasser un autobus scolaire dont les feux intermittents clignotent coûte cher :

- **9 points d'inaptitude** inscrits à votre dossier de conduite **plus**
- **une amende variant entre 200 \$ et 300 \$.**

RAPPELEZ-VOUS QUE :

- vous devez immobiliser votre véhicule à plus de cinq mètres d'un autobus scolaire. Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque vous croisez un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein;
- vous devez être attentifs, particulièrement aux abords des zones scolaires, et respecter les limites de vitesse.

VOTRE CELLULAIRE VOUS CONDUIT-IL ?

Vous vous servez d'un téléphone cellulaire au volant? Vous savez sûrement que vous vous exposez à une importante source de distraction! Pour éviter tout accident, pourquoi ne pas fermer votre appareil avant de prendre la route? La messagerie vocale recevra vos appels.





À L'AUTOMNE, REDOUBLONS DE PRUDENCE !

PIÉTONS

SOYEZ VISIBLES !

L'automne amène malheureusement avec lui un plus grand nombre de décès chez les piétons. Au moment d'un impact, rien ne peut les protéger. Au Québec, chaque jour, environ dix personnes sont heurtées sur la route, principalement dans les régions urbaines. Si vous marchez le soir ou par temps sombre, assurez-vous d'être bien vus. Portez des vêtements de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes.

AUTOMOBILISTES

OUVREZ GRAND LES YEUX !

Comme conducteurs, soyez sur vos gardes. Le brouillard, la pluie ou la neige diminuent la visibilité. Il est souvent difficile de voir les piétons, d'autant qu'ils réagissent de façon imprévisible, surtout par mauvais temps.

CYCLISTES

VOYEZ-Y !

Dès la tombée du jour, vous devez bien voir et être vus sur la route. C'est pourquoi il est important de circuler avec un vélo équipé d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière. Portez aussi des vêtements de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes.



POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Vous désirez teinter les vitres latérales avant de votre voiture ? À l'origine, les vitres ont déjà une teinte. Vous devez alors vous assurer que la nouvelle teinte laisse passer 70 % de la lumière.

LA SÉCURITÉ DES VÔTRES VOUS PRÉOCCUPE ?

Pour plus détails, visitez notre site Web au www.saaq.gouv.qc.ca/prevention

PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES TOUT-TERRAINS (VTT) OU DE MOTONEIGES

Êtes-vous bien assurés ?



POUR AUTRUI...

La Loi sur les véhicules hors route vous oblige à avoir une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 500 000 \$. Offerte par les compagnies d'assurance privées, cette assurance couvrira les dommages **causés à autrui** lors de l'utilisation de votre véhicule hors route.

POUR VOUS-MÊMES...

Lorsque la Société délivre une plaque d'immatriculation pour votre VTT ou votre motoneige, elle ne perçoit aucune contribution d'assurance.

Par conséquent, elle ne paie aucune indemnité pour les blessures subies dans un accident, sauf lorsqu'il y a collision, par exemple, avec un véhicule de promenade ou un camion en mouvement.

Pour être indemnisé pour vos dommages corporels ou matériels, vous devez vous procurer une assurance supplémentaire auprès de votre assureur. Les dommages causés par l'autre conducteur sont couverts par son assurance de responsabilité civile.

CONDUITE INTERDITE AUX MOINS DE 14 ANS

Il faut avoir au moins 14 ans pour conduire ce genre de véhicules et détenir un permis de conduire de classe 6D. Entre 14 et 16 ans, les conducteurs doivent aussi être titulaires d'un certificat d'aptitude qu'ils peuvent obtenir après avoir suivi une formation offerte par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec ou la Fédération québécoise des clubs quads.

La Loi sur les véhicules hors route, qui s'applique également aux « moto-cross », le Règlement sur la motoneige et le Règlement sur les véhicules tout-terrains sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Pour en savoir davantage à ce sujet, consultez le www.mtq.gouv.qc.ca

POUR NOUS JOINDRE

• CENTRE D'APPELS

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30.

• SERVICES TÉLÉPHONQUES AUTOMATISÉS

Durant les heures d'ouverture de notre centre d'appels, vous avez aussi accès à nos services téléphoniques automatisés :

Vous pouvez, sans frais,

- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre rendez-vous pour un examen de conduite
- annuler votre permis de conduire
- remiser votre véhicule
- commander une copie de votre dossier de conduite
- connaître les heures d'ouverture et les adresses de nos centres de services.

En dehors des heures d'ouverture, n'hésitez pas à faire appel aux services téléphoniques automatisés :

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 23 h

Le samedi, de 7 h 30 à 23 h

Le dimanche, de 12 h à 23 h.

Les numéros de téléphone à composer :

Québec 643-7620

Montréal 873-7620

Ailleurs au Québec, sans frais,

1 800 361-7620.

Produit par la Direction des communications, le bulletin INFO SAAQ est imprimé sur du papier 100 % québécois.

INFO SAAQ est rédigé au masculin afin de faciliter la lecture.

Faites-nous part de vos commentaires.

Site Web www.saaq.gouv.qc.ca

English version available on request.

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2004

Toute reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source.

ISSN : 1705-9305

Photos : Michel Bouliane
Marc-André Grenier

PAYEZ EN LIGNE

Ces deux institutions financières vous permettent de payer par Internet :

- votre permis de conduire
- l'immatriculation de vos véhicules ou
- votre vignette de stationnement pour personne handicapée.

Ce service s'ajoute aux modes de paiement déjà offerts par la poste, au comptoir ou au guichet automatique des institutions financières et dans les points de service de la SAAQ.

Simplifiez-vous la vie en vous rendant au :

www.desjardins.com

ou au : www.bnc.ca

 Desjardins

 BANQUE NATIONALE



SITE WEB

Notre site Web contient une foule de renseignements utiles et avec les services SAAQ*cl*ic, vous pouvez maintenant effectuer certaines transactions en ligne.

Utilisez-le! Nous sommes en ligne 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

www.saaq.gouv.qc.ca

CHANGER D'ADRESSE

Effectuez votre changement d'adresse par Internet au www.saaq.gouv.qc.ca
C'EST RAPIDE, SÛR ET EFFICACE

En page d'accueil, cliquez sur **Changement d'adresse** pour modifier votre adresse sur :

- votre permis de conduire
- le certificat d'immatriculation des véhicules dont vous êtes l'unique propriétaire
- votre vignette de stationnement pour personne handicapée
- votre dossier d'indemnisation, si vous avez été victime d'un accident de la route.

VOTRE AUTO SE MEURT ?

ELLE POURRAIT SAUVER DES VIES

Donnez-la à la Fondation canadienne du rein, par l'entremise de son programme Auto-Rein. Vous contribuerez ainsi à la recherche sur les maladies rénales, dont souffrent des milliers de Québécois. Vous recevrez un reçu aux fins d'impôt et, en prime, votre véhicule sera recyclé!

Pour connaître le numéro Auto-Rein de votre région :

composez le 1 888 228-8673 ou rendez-vous au www.reinquebec.ca

Vous pouvez aussi obtenir de l'information sur le don de votre vieux véhicule en communiquant avec la SAAQ, la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec ou CAA-Québec.

SAVIEZ-VOUS QUE

Grâce à son programme Auto-Rein, la Fondation canadienne du rein a récupéré plus de 20 000 véhicules depuis 1998.

Société de l'assurance automobile

Québec 